

AVANT-PROPOS

Élaboré par le Comité D sur les “ nouvelles formes d’édition ” du GPEM, ce guide de l’acheteur public fait suite à un guide précédent qui avait été élaboré sur le marché du livre. Celui-ci avait été conçu à une époque où le livre, et le livre de poche en particulier, apparaissaient comme le fer de lance de la démocratisation et de la culture. Les temps ont changé. La révolution numérique, liée à l’interconnexion des réseaux, autrement dit à l’extension du réseau « Internet », a fait apparaître des espaces d’information nouveaux, appelés « électroniques » ou « numériques ». Tous les domaines du savoir humain sont concernés, ceci sous une forme qui est disséminée parmi les millions d’ordinateurs qui sont désormais connectés à l’internet dans le monde.

Cette révolution a généré de nouveaux types de marchés, induits aussi par l’évolution des besoins de l’administration en matière de « ressources informationnelles » : nécessité de devoir stocker des masses croissantes de documents, de disposer d’un accès toujours plus rapide à l’information pour la rediffuser, et enfin, souci non moins important d’actualiser les connaissances et de s’adapter à des besoins plus particuliers ou spécifiques.

L’une des difficultés présentées par ces nouvelles ressources est d’y avoir accès. Il s’agit donc, notamment, pour le présent ouvrage, de guider les acheteurs publics dans l’acquisition des équipements et dans la fourniture des prestations qui sont exigées par l’utilisation des nouvelles “ ressources numériques ” que les technologies de l’information, de la communication et de la documentation proposent désormais. En ce qui concerne l’acquisition des équipements multimédias permettant l’accès aux ressources en ligne, sur disquette, sur CD-Rom, sur DVD-Rom, ou sur des mémoires USB, l’acheteur public peut utilement se référer au guide publié au début de l’année 2004 par le GPEM AB. Ce guide peut être consulté et téléchargé gratuitement à l’adresse suivante :

<http://www.minefi.gouv.fr/daj/guide/gpem/multimedia/multimedia.htm>

Cette notion de “ ressources numériques ” reste toutefois difficile à cerner. Il existe en effet plusieurs catégories de sources de création de ces nouvelles ressources numériques.

Une première de ces sources correspond à toutes les formes d’édition concevables, multimédias ou hypermédias, visuelles, sonores, textuelles ou hyper textuelles, qui sont commercialisées dans le secteur privé par des maisons d’édition, les groupes de presse, les chaînes de télévision, les organismes culturels et les sociétés de services en informatique.

Une seconde source est constituée par ce qui est proposé dans le secteur public, sous la forme de publications, de revues ou de services d’information informatisés par les administrations publiques, les collectivités territoriales, les universités, les établissements d’enseignement, les institutions de recherche.

Une troisième source correspond à la numérisation, à la reproduction, à la conservation et à la rediffusion du patrimoine documentaire des bibliothèques, des centres de documentation et des centres de ressources documentaires.

Il en est de même, dans **un quatrième domaine**, des fonds d’archives numérisées que les services d’archivage qui dépendent des grandes entreprises, des administrations publiques et des collectivités territoriales, sont tenus de constituer.

La dernière source de création procède de toutes les formes d'auto-édition concevables que l'utilisation des nouvelles technologies permet de réaliser. C'est une immense " littérature grise ", gigantesque, à compte d'auteur, qui s'est développée depuis 1995 et dont la croissance exponentielle est maintenant devenue vertigineuse.

Tout document, en effet, a vocation à devenir une " ressource numérique " aussitôt qu'il est transféré sur un support numérisé, quel qu'il soit. La " numérisation " ou la " digitalisation " désigne l'opération qui consiste à transformer un son, une image ou un texte en des données " numériques ", transcrites en langage binaire compréhensible par les ordinateurs. Ce sont ces espaces d'information nouveaux, " électroniques " ou " numériques ", qui se constituent. Ce phénomène est national. Il est aussi international. Pour donner un ordre de grandeur, les ressources numériques qui circulent sur Internet sont en langue anglaise dans une proportion de 90% environ, en langue espagnole pour 3% à peu près et, en langue française, pour 2,5%. Le reste se partage entre toutes les autres langues.

D'où la conception de ce guide, réalisé par un groupe de travail dont la composition est indiquée en annexe n° 10. Il comprend quatre parties qui sont destinées à aider l'acheteur public dans la définition de ses besoins, dans l'exploration de l'offre potentielle de ces ressources, dans le respect des procédures et des contraintes réglementaires et juridiques, et dans la passation des marchés publics correspondants.

Ces quatre parties sont les suivantes :

I. L'analyse des besoins

L'analyse des besoins est une étape préalable à la passation d'un marché public. C'est à la personne publique, en effet, qu'il appartient de définir la nature des besoins et des prestations à satisfaire. Cette section détaille les principales étapes de la démarche à suivre pour y parvenir.

II. L'accès aux ressources

L'offre potentielle de " ressources numériques " est gigantesque. Tous les domaines d'activité et d'information sont concernés. Il appartient à l'acheteur public de déterminer les contenus des " ressources " qui l'intéressent. Dans cette section, seules sont fournies des indications sur les conditions d'accès à cette informatique numérique en évolution.

III. Les aspects juridiques et réglementaires

L'utilisation des ressources numériques concernées s'inscrit désormais dans un cadre juridique et réglementaire strict. Cette section rappelle ce qu'il en est de ce cadre et des règles à respecter.

IV. Les recommandations relatives à la passation des marchés

Cette dernière section présente les principales recommandations utiles en matière de préparation, d'établissement et de passation des marchés publics.

Note : En ce qui concerne les questions de terminologie, le lecteur peut se référer utilement au lexique du site internet « standardmania », mis en ligne par le groupe AFNOR. Ce lexique présente une définition des termes techniques utilisés autour des standards et des normes des technologies de l'information et de la communication. L'adresse complète de ce lexique est la suivante :

http://www.standarmedia.com/std/gen_glo.asp?Ids=21&lang=French